

Contre les violences policières : Soutien à Laurent et à l'assemblée des blessé-es !

Le 15 septembre 2016, Laurent, militant de SUD Santé Sociaux, était mutilé par un jet de grenade. Les 12-13-14 décembre 2022, le CRS qui l'a mutilé passera aux assises de Paris.

Malgré les tentatives du Parquet de Paris d'empêcher un jugement aux assises, y compris en minimisant les blessures subies par notre camarade, ce procès permettra de montrer que les violences policières sont bien une réalité : oui, la police blesse, la police mutile, notre camarade Laurent en est un exemple parmi trop d'autres.

Pour l'Union syndicale Solidaires, cet indispensable procès sera l'occasion de dénoncer le comportement des « forces de l'ordre » durant les manifestations, mais aussi, plus largement, au quotidien, dans les quartiers populaires ou face au mouvement social sous ses différentes formes.

Pour l'Union syndicale Solidaires, il ne s'agit pas seulement de juger le comportement d'un CRS lors d'une manifestation. Il s'agit bien, aussi, de montrer que cet acte s'inscrit dans une politique répressive décidée par les différents préfets et ministres de l'Intérieur. Donneurs d'ordre, ils ont toute leur place sur le banc des accusés !

L'Union syndicale Solidaires réaffirme que les grenades de désencerclement, qui sont des armes de guerre, comme les différents types de Lanceurs de balles de défense doivent être immédiatement interdites.

L'Union syndicale soutient les différentes initiatives prises par l'Assemblée des blessé-es qui dénonce la violence de l'Etat, de l'institution et prépare un procès de la police par ceux et celles qui en sont victimes.

Paris, le 9 décembre 2022